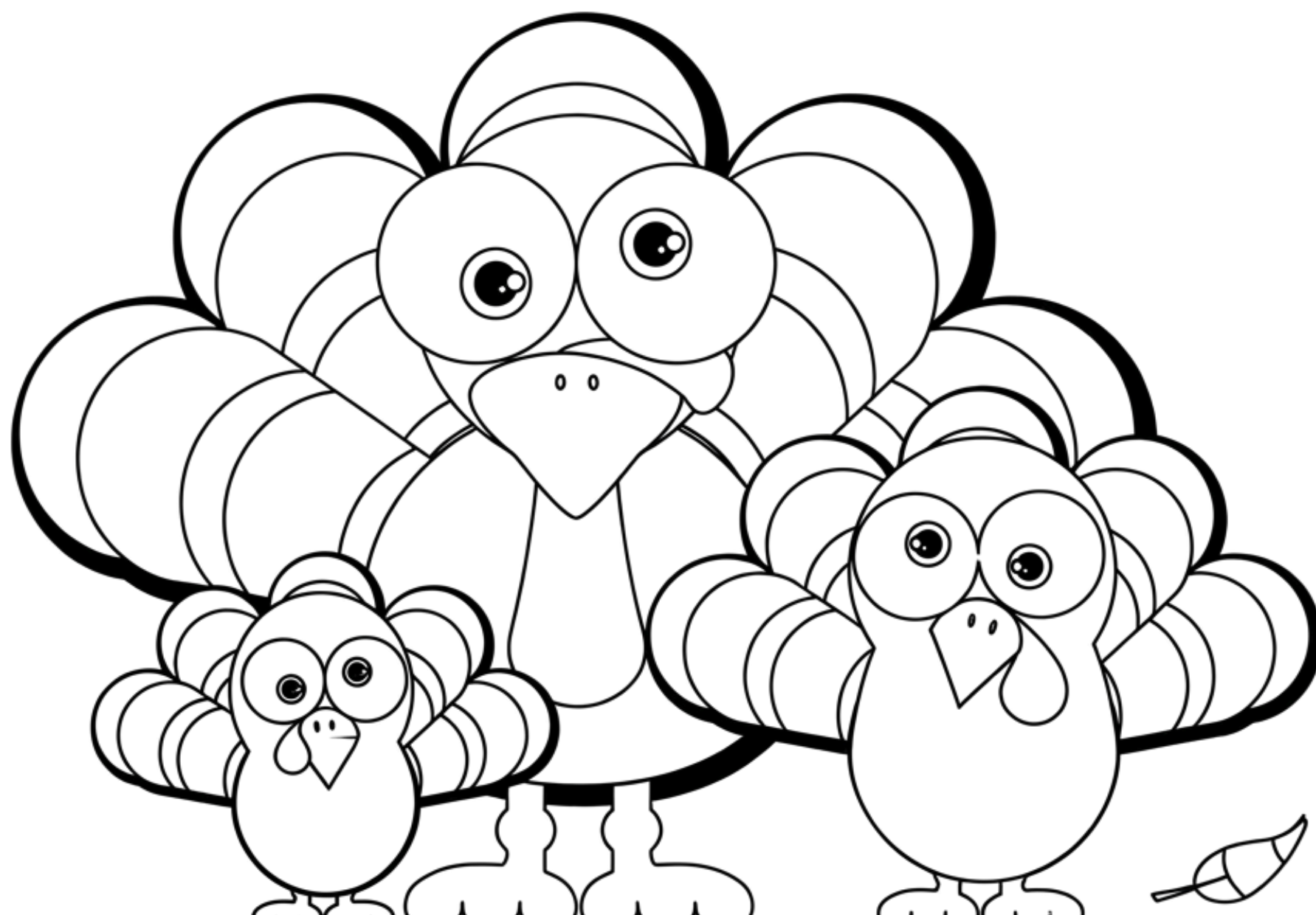


CONCOURS NOUS DINDE-DONNOND
du 15 août au 30 septembre 2026



**Nous dinde-
DONNONS!**

Nom complet : _____

Téléphone : _____

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS DE COLORIAGE NOUS DINDE-DONNONS 2026

1. PRÉSENTATION DU CONCOURS

Ce concours culturel, organisé par la Maison de la Famille des Maskoutains, a pour objectif de stimuler la créativité, l'expression artistique et l'intégration de notre communauté à travers la mise en couleur d'un dessin officiel.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux participants de tous âges.

Tout le monde peut envoyer son dessin et participer à l'événement.

Critère d'éligibilité pour le prix : Pour être sacré gagnant et recevoir le prix, le participant doit obligatoirement être membre actif de la Maison de la Famille des Maskoutains.

3. DATES DU CONCOURS

Date de début : 15 août 2026.

Date de fin : 30 septembre 2026.

Les dessins envoyés ou déposés après la fermeture de l'accueil le 30 septembre 2026 ne seront pas pris en compte pour le vote.

4. COMMENT OBTENIR LE DESSIN VIERGE

Le dessin officiel à colorier est mis à la disposition du public de deux manières :

En téléchargement direct sur notre site web.

En version imprimée, à récupérer directement à notre accueil.

5. COMMENT PARTICIPER ET ENVOYER LE DESSIN

Une fois le dessin colorié, le rendu finalisé peut se faire de deux manières :

Par voie numérique : Envoi d'une photo nette ou d'un scan du dessin via le Direct (Message Privé) de notre page Facebook ou Instagram officielle.

En présentiel : Dépôt du dessin physique directement à l'accueil de la Maison de la Famille des Maskoutains.

Note : Veuillez à bien indiquer le nom complet, l'âge et les coordonnées du participant lors de l'envoi ou du dépôt.

6. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les dessins seront évalués par un comité d'organisation selon les critères suivants :

La créativité et l'originalité.

7. LE PRIX

Les 3 auteurs des meilleurs dessins (remplissant les conditions de l'article 2) recevront :

01 (un) panier garni contenant des livres, des jouets, des matériels créatives et des peluches.

8. ANNONCE DU GAGNANT

Le nom des gagnantes seront officiellement annoncé le 6 octobre 2026 sur nos réseaux sociaux.

9. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

En soumettant son dessin, le participant (ou son représentant légal pour les mineurs) autorise la diffusion de l'image du dessin et du nom de l'auteur sur nos réseaux sociaux et dans les locaux de l'organisme.

AOUT 2026 - MAISON DE LA FAMILLE DES MASKOUTAINS